

Les Activités de pleine nature

COMMENT POUVONS-NOUS VOUS AIDER ?

Dans son Schéma départemental de cohérence des Activités de pleine nature (APN) 2019, le Conseil départemental entend favoriser les activités de plein air et les sites naturels. Il s'agit d'agir à la fois en faveur de la protection de l'environnement et en faveur de l'activité physique et de la santé des Gardoises et des Gardois.

POUR QUI ?

- Communes
- EPCI

PROJETS ET ACTIONS ÉLIGIBLES

- > Ingénierie pour la conception et l'équipement de réseaux locaux d'Espaces, sites et itinéraires (ESI) destinés à l'ensemble des APN.
- > Travaux d'ouverture des ESI : débroussaillage, aménagement de l'assise.
- > Acquisition et pose d'équipements spécifiques (passerelles, emmarchements, échaliers...).
- > Réhabilitation de petits patrimoines liés aux sentiers ou sites (murets de pierres sèches, calades...), acquisition et pose d'équipements spécifiques.

- > Conception graphique, acquisition et pose de la signalétique conforme à la charte signalétique des espaces naturels gardois (hors de la zone cœur du Parc national des Cévennes).
- > Balisage complémentaire au mobilier signalétique et conforme à la charte nationale du balisage.
- > Gestion numérique collaborative des équipements, aménagements et signalétiques d'activité de pleine nature sur solution Geotrek, sous pilotage du Conseil départemental et partagée avec les gestionnaires des réseaux locaux d'espaces sites et itinéraires.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

La demande de subvention est à effectuer sur le nouveau portail "**Subventions Gard**" accessible depuis le site internet gard.fr à compter du 1^{er} juillet 2024.

QUI CONTACTER ?

Direction Eau et valorisation du patrimoine naturel

Service Attractivité et patrimoine naturel
Maison départementale
176, boulevard Salvador Allende
30000 Nîmes
04 66 05 41 84

